



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/478
20 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE LA MALAISIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 20 avril à Kuala Lumpur par le Ministre malaisien des affaires étrangères concernant la situation à Gorazde et l'appui à apporter aux frappes aériennes de l'OTAN pour protéger toutes les zones de sécurité désignées par les Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) S. THANARAJASINGAM

Annexe

DÉCLARATION DU MINISTRE MALAISIEEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA MALAISIE APPUIE LA DEMANDE ADRESSÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
À L'OTAN CONCERNANT LES ZONES DE SÉCURITÉ ET RÉCLAME UNE ACTION
EFFICACE CONTRE LES FORCES SERBES À GORAZDE

La Malaisie exprime sa profonde inquiétude devant les attaques continues des forces serbes contre Gorazde, une des zones de sécurité désignées par les Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Elle condamne énergiquement le carnage brutal que les Serbes commettent à Gorazde et qui font des centaines de morts et de blessés parmi les civils innocents outre qu'ils menacent la sécurité du personnel de la FORPRONU. Ce dernier acte de la Serbie montre clairement que cette dernière brave les Nations Unies dont elle fait fi. Il constitue un grave défi lancé au Conseil de sécurité et à la communauté internationale.

La Malaisie estime que le bombardement de Gorazde n'est que la continuation de la politique cruelle de nettoyage ethnique et qu'elle fait partie intégrante du dessein serbe de constituer la grande Serbie. La Malaisie s'opposera à toute tentative pour accepter le fait accompli institué par la force.

La Malaisie se réjouit que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait décidé de demander à l'OTAN d'autoriser des frappes aériennes pour protéger toutes les zones de sécurité désignées par les Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et appuie sa décision. Elle espère que l'OTAN répondra favorablement et rapidement à cette demande.

La Malaisie demande par ailleurs instamment au Conseil de sécurité de lever immédiatement l'embargo sur les armes pour permettre au Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine d'exercer son droit de légitime défense.

Kuala Lumpur
Le 20 avril 1994
